



Qu'apporte le label « pôle de compétitivité » ?

La labellisation en « pôle de compétitivité » de Team² va accélérer les capacités de recherche et d'innovation de la région. Lancés par l'État en 2005, les pôles de compétitivité ont pour vocation de faire travailler ensemble les chercheurs publics, les entreprises privées et les collectivités locales. L'objectif est de faire émerger cette économie de l'innovation tant attendue pour compenser les pertes d'emplois industriels. Le Nord - Pas-de-Calais possède déjà six pôles de compétitivité : I-Trans (transports innovants, ferroviaires et terrestres), Up-Tex (textiles du futur), PICOM (industries du commerce), NSL (nutrition, santé, longévité), **Aquimer** (filière produits aquatiques) et MAUD (matériaux et applications pour une utilisation durable). Team² (technologies de l'environnement appliquées aux matières et matériaux) est donc le septième. « La labellisation va nous permettre, pour les

projets importants, d'accéder plus facilement aux fonds de financement, qu'ils soient portés par Oséo ou le Fond national de la recherche, explique Christian Traisnel, directeur du CD2E. Plus important encore, il y a un effet de notoriété évident. L'État fait la promotion de son industrie nationale à partir des pôles de compétitivité. Avec sept pôles, notre région peut ainsi promouvoir son attractivité industrielle. Notre ambition avec Team², c'est de devenir "la" région d'ingénierie du recyclage, que nous pourrions ensuite exporter à l'international. C'est enfin l'occasion de développer la recherche et l'innovation, de quoi générer entre 4 000 et 6 000 nouveaux emplois d'ici à 2020. » J.-M. P.